Lutte contre le méthane via la Convention Emissions entériques

Durabilité

23.11.2023

En signant la Convention Emissions entériques Bovins 2019-2030, 15 organisations (instituts de recherche, fabricants d'aliments de bétail, pouvoirs publics et organisations agricoles, ...) se sont engagées à réduire les émissions de méthane entérique de 19% d'ici 2030 par rapport à la période de référence 2005. Elles ont promis de collaborer à la réduction des émissions de méthane provenant du processus de digestion des bovins.

Objectifs climatiques

L'Accord de Paris conclu en 2015 vise à contenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C par rapport au niveau préindustriel et même à limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C. Suite à cet accord, l'Union européenne (UE) a assigné à tous les Etats membres des objectifs de réduction contraignants à atteindre d'ici 2030 pour les émissions qui ne relèvent pas du système d'échange de quotas d'émission de l'UE. Pour l'Etat membre Belgique, cet objectif de réduction s'élève à -35% d'ici 2030 (par rapport à 2005).



Le Plan flamand pour le climat 2021-2030 fixe la contribution de la Flandre à la réalisation de cet objectif belge de réduction des émissions. En ce qui concerne

spécifiquement le secteur agricole et horticole, l'objectif consiste à réduire les gaz à effet de serre de 25% (par rapport à 2005). Cet objectif sectoriel a été réparti en sous-objectifs, entre autres pour les émissions énergétiques, les émissions entériques, les émissions résultant de la gestion du fumier et les émissions dans le sol.

Que contient la Convention?

Dans la Convention, différents partenaires de la filière agro-alimentaire collaborent dans le but de réduire les émissions entériques (émissions de méthane via le système digestif) par les bovins. Des mesures techniques et réalisables (par l'exploitation) sont surtout envisagées. Et une stratégie intégrée est recherchée, avec et au sein de la filière. Les organisations agricoles, les organisations du secteur laitier et du secteur de la viande, les fabricants d'aliments composés et les fournisseurs du secteur primaire s'associent aux autorités flamandes et aux centres d'expertise afin de rechercher des mesures pour le secteur de la production laitière et pour celui de la viande.

En ce qui concerne particulièrement les émissions entériques, les autorités flamandes visent une réduction de 0,44 Mton CO2-éq par rapport à 2005, ce qui revient à contenir le niveau des émissions à 1,9 Mton CO2-éq d'ici 2030.



Mesures possibles

Que peuvent faire les éleveurs de bovins pour réduire les émissions de méthane entérique? Il existe trois grands groupes de mesures:

• Adaptation des rations alimentaires ou des additifs alimentaires

- Gestion d'exploitation axée sur la longévité et le pourcentage de jeune bétail
- Génétique et sélection

Plus d'info et des info-fices par mesure

